

MAIRIE DE TOURNEMIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019**

**DATE DE CONVOCATION** : 30/08/2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : 11

**PRESENTS** : M. RIVIER : maire, M. DESVEAUX, Mme CALVET : adjoints, M. CLOIX, Mme CRISTOL, Mme HOMMET, M. HERAN, M. ROHI, M. GOUTTE : conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. ROCHETTE, M. MONTEILLET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CLOIX

**DEBUT DE LA SEANCE** : 18H40

➤ **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 8 juillet 2019 à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Délibération attribution appel d'offres travaux chaufferie bois Mazéran.**

Il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de la délégation de compétence accordée à Monsieur le Maire concernant les marchés :

Il rappelle que la commune a un projet de construction d'une chaufferie bois dans le bâtiment Mazéran. Que dans ce cadre un marché a été lancé le 26 juin 2019 sous la forme d'une procédure adaptée pour remise des offres le 22 juillet 2019 à 12h00. La consultation comprenait deux lots :

Lot 1 : Démolitions Gros œuvre isolation

Lot 2 : Chaufferie bois déchiqueté

Après analyse des offres avec la commission d'appel d'offre et l'architecte, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : SARL FABRE GALZIN ZA DU FOUR A CHAUX 12400 ST VICTOR ET MELVIEU 30 355.58€HT 36 426.70€TTC
- Lot 2 : ENTREPRISE BILLY LE VERN 12400 ST AFFRIQUE 68 300€HT 81 960€TTC.
- 

**9..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

- **D'attribuer le lot 1 de démolitions gros œuvre et isolation à l'entreprise Fabre Galzin pour un montant de 30 355.58€HT et 36 426.70€TTC.**
- **D'attribuer le lot 2 chaufferie bois déchiqueté à l'entreprise Billy pour un montant de 68 300 €HT et 81 960 €TTC.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

➤ **Délibération tarifs cantine 2019-2020.**

Le coût actuel de la cantine est de 3.80€ Ansamble Midi Gastronomie nous a fait part des tarifs pour la rentrée 2019 qui passent de 3.61€TTC à 3.71€TTC. Lors du dernier conseil, les membres proposaient un tarif soit à 3.90€ soit à 3.95€ pour la rentrée prochaine. La commune de St Jean d'Alcas va augmenter de 3.83€TTC à 3.89€TTC.

**9. voix pour, ...0.....voix contre, .....0.....abstention pour un tarif à 3.90€**

➤ **Délibération location salle ancien bureau de poste.**

Un locataire demande d'entreposer des meubles dans l'ancien bureau de poste rue du couvent. Les locations de garde de meubles aux alentours sont d'environ 45 € pour 30m<sup>2</sup>.

**8.. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention,**  
**Mr Desveaux ayant quitté le conseil pendant le vote.**

➤ **Délibération participation communes aux frais de fonctionnement de l'école.**

Répartition des charges par commune					
	Maternelle		CP		Coût total
	Effectif	Coût	Effectif	Coût	
Saint Jean d'Alcapiès	1	1 844.73 €	0	- €	<b>1 844.73 €</b>
Saint Jean Saint Paul	6	11 068.36 €	2	1 919.40 €	<b>12 987.76 €</b>
Le Viala du Pas de Jaux	0	- €	0	- €	<b>- €</b>
Tournemire	8	14 757.81 €	2	1 919.40 €	<b>16 677.21 €</b>
				<b>Total</b>	<b>31 509.70 €</b>

**9. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Délibération emprunt travaux Mazéran, enfouissement réseaux Lotissement La Condamine/St Sulpice et goudronnage.**

**(Préciser le taux, le nombre d'années et la mensualité choisit pour chaque emprunt)**

**9.. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Délibération modification délibération du 8 juillet 2019 .**

Sur la délibération de création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il faut modifier la phrase « La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement » et mettre à l'indice brut 348.

**9..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **DM BUDGET COMMUNAL**

- 1) Il faut rajouter + 5050€ au compte 1641 capital des emprunts et enlever – 5050 au compte 020 dépenses imprévues.
- 2) Suite au paiement au SIEDA du changement de l'éclairage public pour l'extinction, il faut enregistrer des opérations d'ordre patrimoniale donc : au 2315/041 opération 135 travaux d'éclairage public + 2628€ au 020 dépenses imprévues – 2628€ et au 13258/041 opération 135 subvention du SIEDA + 2 628€ au 1382 opération 104 subvention – 2 628€

**9..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

Mr GOUTTE quitte le conseil.

➤ **Voirie Rue de la Barrière**

Monsieur Bertrand Jean-Ludovic affirme que le trottoir devant la maison Rue de Barrière lui appartient. Il a retrouvé un acte d'achat de la propriété datant de 1931 qui stipule les dimensions du terrain et donc le trottoir lui appartiendrait. Nous avons fait des recherches dans nos archives (délibérations, arrêtés, tableau de voirie...) mais nous n'avons rien trouvé qui précise cela. Nous avons demandé au centre des impôts foncier de Millau qui nous a expliqué qu'il a dû y avoir un plan d'alignement de la voirie communale entre 1931 et 1958 car ils ont retrouvé un plan datant de 1958 avec le trottoir qui appartient à la voirie communale. De plus il est précisé sur l'acte d'achat de 1931 que le jardin peut-être grevé d'une servitude d'alignement du côté de la rue de la barrière. Ensuite au vu du passage à niveau de la SNCF qui se réserve aussi une servitude de passage. Monsieur Bertrand voudrait que la commune lui restitue le trottoir pour se défendre devant la justice suite à des procès-verbaux de stationnement gênant et abusif qu'il a reçu.

0..... voix pour, .....8....voix contre, .....0.....abstention

➤ **Proposition acquisition terrains SNCF**

0..... voix pour, .....8....voix contre, .....0.....abstention

➤ **Abattement 15%supplémentaire taxe habitation**

Dans le premier tableau, il y a un rappel de la situation actuelle soit un produit brut de TH de 40 282€ pour la collectivité.

Dans le deuxième tableau, la simulation de produit brut de TH de TOURNEMIRE de 45 489€après suppression de l'AGB **soit un gain de produit de 5 207 €pour la collectivité.**

**AGB : Abattement général à la base**

Les communes peuvent instituer, au profit de l'ensemble de leurs contribuables, un abattement facultatif à la base.

Le taux de cet abattement peut être fixé, par délibération, à 1% jusqu'à 15% maximum de la valeur locative moyenne des logements.

*Cette modulation du taux de l'abattement général à la base ne peut s'appliquer que par unité de pourcentage.Exemple :*

*1%, 2%, 3%... jusqu'à 15% de la valeur locative moyenne des logements.*

Les délibérations des communes en matière d'abattements doivent être prises avant **le 1er octobre d'une année** pour être applicables à compter de l'année suivante.

idelio Simulation des abattements communaux

		Collectivité	C282 - TOURNEMIRE				
		VLM	2 492				
		Base brute imposable	517 284				
Situation 2019	Taux	Quotité brute	Ajustement	Occur.	Quotité nette	Calcul recette	
AGB	15%	374	/	151	374	Abattements	80 384
APC 1/2	10%	249	/	78	249	Base nette	436 900
APC 3+	15%	374	/	12	374	Taux TH	9,22%
ASB	0%	0	/	0	0	Produit brut	40 282
ASH	0%	0	/	0	0		
		AGB	APC 1/2	APC 3+	ASB	ASH	
		15%	10%	15%	0%	0%	
Situation 2020	Taux	Quotité brute	Ajustement	Occur.	Quotité nette	Calcul recette	
AGB	0%	0	/	151	0	Abattements	23 910
APC 1/2	10%	249	/	78	249	Base nette	493 374
APC 3+	15%	374	/	12	374	Taux TH	9,22%
ASB	0%	0	/	0	0	Produit brut	45 489
ASH	0%	0	/	0	0		
<input type="checkbox"/> Suppression des ajustements							

8..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention pour supprimer l'abattement

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Ecole : Entretien, travaux... Madame DARDEVET Krystel a été recrutée pour l'emploi d'aide maternelle et cantinière. Un jeune emploi service civique a été obtenu en la personne d'Alexandra Borreil.
- Bulletin municipal : il sera publié et distribué en septembre 2019.
- Mr DESVEAUX fait part de son intention de démissionner de sa fonction de premier adjoint car il vient de quitter la commune.

Fin de la séance à 20h40